

<b>VILLE DE COGNAC (CHARENTE)</b>  <b>EXTRAIT</b>  du registre des délibérations du Conseil Municipal  séance du 21 juillet 2011	<b>Conseillers en</b> exercice : 33 présents : 26 pouvoirs : 7 Votants : 33 Abstentions : 0 voix pour : 26 voix contre : 7
--	---

**Aujourd'hui jeudi 21 juillet 2011 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 13 juillet 2011, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.**

#### **ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mlle Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Jean-Marie MASSON – Mme Sylvie MAMET - Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT– Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - Mme Adjoua KOUAME - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – M. Jean-François VALEGEAS - Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

#### **ETAIENT EXCUSES**

M. Jean-François HEROUARD (donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER) - Mlle Brigitte BONNEAU (donne pouvoir à Mme Sylvie MAMET) - M. Bernard CHAMBAUDRY (donne pouvoir à Mme Maud POURQUIER) - Mme Dominique CHARMENSAT (donne pouvoir à M. Patrick SEDLACEK) – M. Gérard DELIGNE (donne pouvoir à Mme Marie-Paule ANCELIN) - M. Jérôme MOUHOT (donne pouvoir à M. Michel JAYAT) – Mme Dominique HALLEY (donne pouvoir à Mme Maryvonne LAURENT) -

Mlle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

#### **ESPACE JEUNES – TARIFICATION**

2011.111

Le 07 septembre prochain, l'espace jeunes ouvrira ses portes.

Lors de la dernière Commission Education/Jeunesse du 27 juin 2011, les élus se sont prononcés sur différents tarifs pour le bon fonctionnement de cette structure :

	Tarif Cognac	Tarif hors Cognac
Carte d'adhésion : valable une année scolaire	10,00 €	12,00 €
Sorties et activités diverses :	50 % du coût de l'activité	50 % du coût de l'activité

Tarifs des produits de consommation :

Boissons (cannettes)	0,50 €
Friandises	0,50 €
Sachets de bonbons	0,20 €
Sucettes	0,10 €
Café, chocolat	0,20 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 7 voix contre (Cognac de toutes nos forces),

**SE PRONONCE** favorablement sur les tarifs proposés qui seront applicables à compter du 1er septembre prochain.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS

